

Le Nouveau Féminisme

AES, 24 Mai 2012

Vous m'avez demandé de vous parler ce soir du nouveau féminisme, dans le cadre du cycle des conférences sur « La famille, un atout pour la société ». En raison de l'actualité, ce sujet est devenu crucial puisque nous savons que le droit de la famille risque d'être complètement refondé, dans les prochains mois.

C'est précisément le nom de l'association que j'ai créée avec une de mes collègues, Nicole Thomas-Mauro, quand nous avons quitté le Parlement européen où nous avons découvert le lobbying des féministes radicales.

Pourquoi un nouveau féminisme alors que tant de courants existent déjà. N'aurions nous pas trouvé ce qui nous convient ?

C'est le Bienheureux Jean-Paul II qui le premier l'a appelé de ses vœux, dans *Evangelium Vitae* le 25 mars 1995, sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine, précisément l'année du Sommet mondial de la femme organisé par l'ONU à Pékin, comme pour montrer que c'est bien dans l'histoire des femmes que s'inscrit le nouveau féminisme.

Au cœur de cette évolution, ce Sommet Mondial avait suscité une espérance sans précédent sur l'engagement des femmes dans la société. On sait qu'elle a été aussi le lieu d'affrontements idéologiques et de diffusion d'un nouveau vocabulaire, signe d'une remise en cause de l'anthropologie humaine.

Pour en saisir les enjeux il nous faut comprendre dans quel contexte s'est déroulé ce Sommet de Pékin préparé par les mouvements féministes dont le cœur des revendications est la quête d'égalité, dans toutes les sphères de la société. Nous verrons ensuite si les réponses apportées par les différents mouvements féministes sont satisfaisantes, puis, constatant leur impasse, nous essaierons de dessiner un nouveau féminisme pour une société pacifiée

Titre I : La quête de l'égalité

1- Pourquoi rechercher l'égalité ?

La recherche d'égalité a traversé tout le XXe siècle pour la raison simple que

l'égalité est le principe fondateur de nos démocraties et parce que pendant les siècles qui l'ont précédé, le statut de la femme était loin d'être satisfaisant.

Je prendrai deux périodes de notre histoire : le Moyen Age et le siècle des Lumières pour sortir des idées convenues et des caricatures.

Les travaux d'historiens compétents nous indiquent qu'au Moyen Age, la femme connaissait une certaine liberté notamment dans les métiers d'art et qu'au siècle des Lumières, siècle de référence dans bien des domaines dans la vision officielle de l'Education nationale, sa condition est nettement moins enviable.

Il faut relire les écrits de nos philosophes et encyclopédistes pour s'en faire une idée. Ce que nous appelons l'esprit des Lumières considère la majorité des hommes comme étant dépourvus de raison.

Citons le baron d'Holbach, un rationaliste de renom : « Il n'y a qu'un petit nombre d'individus de l'espèce humaine qui jouissent réellement de la raison ». Et Diderot parlera de « plus ou moins d'homme », c'est-à-dire de cette division de l'humanité entre ceux qui sont capables de raison (l'élite) et ceux qui en sont dépourvus (la grande masse). Comme ce sont les philosophes des Lumières qui décident « qui est vraiment homme et qui ne l'est pas tout à fait », ils classent les individus en catégories.

Les femmes font partie de la catégorie des ignorants.

Les philosophes des Lumières inventent une « nature féminine » qui ne peut pas se mesurer à la nature masculine. Si bien que la femme fait l'objet d'une triple discrimination :

- La femme est intellectuellement inférieure à l'homme. Rousseau dira : « La recherche des vérités abstraites et spéculatives n'est point du ressort des femmes¹ ». Ou Voltaire qui ayant perdu sa maîtresse, Mme du Chatelet s'exclamera : « J'ai perdu un ami de 25 années, un grand homme qui n'avait de défaut que d'être une femme² ».

- La femme est sexuellement dominatrice. Il existe entre l'homme et la femme un rapport de force. Dans ce domaine, la femme est domination pour l'homme. Si bien que le viol pourrait être excusable en certaines circonstances.

- La femme est réduite à « la fonction de matériau biologique reproducteur³ ». Voltaire nous dit que « les guerres ponctionnent le genre humain », mais laisse en

¹ JJ Rousseau Emile ou l'éducation

² Courrier de Voltaire à Frédéric II, 15 octobre 1749

³ Xavier Martin, Les discriminations, Revue historique de Droit français et étranger, janvier-mars 2012;

vie « l'espèce femelle pour qu'elle le répare⁴ ».

Nous pensons tous, à raison, que l'esprit des Lumières a inspiré la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Et nous pensons tous, à tort, que cette déclaration est le point de départ de l'égalité de l'homme et de la femme dans les constitutions et les textes de lois qui suivront. Il faudrait relire les interventions des constituants de ces années révolutionnaires. Je vous renvoie à l'excellent article de Xavier Martin, professeur à l'Université d'Angers : « Inégalité, discrimination : l'apport des Lumières⁵ ».

Le député Lanjuinais ne manque pas d'audace : « Avec ce principe que les hommes naissent libres et égaux en droits je demanderai à ces faiseurs de système ce qu'ils feront des furieux, des insensés, des femmes et des enfants ».

La conception de l'homme de la classe politique est une conception positiviste et nominaliste : « est pleinement homme, celui qui a toute sa raison. Les contestataires sont indignes du nom d'homme » (Collot d'Herbois)

Aujourd'hui on dirait « toute sa conscience » et nous savons où cela conduit.

C'est bien le critère de l'humain qui est remis en cause. Par voie de conséquence, la femme en fera les frais et sera considérée pendant plus d'un siècle comme subalterne, utile à la survie de l'espèce. Le Code civil consacra la supériorité de l'homme sur la femme jusqu'à la deuxième moitié du XXe siècle.

Il n'est donc pas étonnant que dès le début du XXe siècle, alors que nos démocraties s'installent durablement dans nos sociétés occidentales, les femmes s'organisent dans leur combat pour l'égalité.

L'égalité comme principe fondateur de la démocratie consacre les droits de l'homme pour mesurer l'authenticité de la démocratie.

2- L'égalité par la loi.

1- Principe d'égalité de l'homme et de la femme

L'égalité est un principe conformément à l'article 2 du Traité européen et un droit fondamental : « une des valeurs communes sur lesquelles se fonde l'Union européenne ».

⁴ Voltaire in Population dans ses Questions sur l'Encyclopédie.

⁵ Revue historique de Droit français et étranger, janvier-mars 2012

« L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit communautaire. Les objectifs de l'Union européenne (UE) en matière d'égalité entre les femmes et les hommes consistent à assurer l'égalité des chances et de traitement entre les genres, d'une part, et à lutter contre toute discrimination fondée sur le sexe, d'autre part. Dans ce domaine, l'UE a retenu une double approche, associant actions spécifiques et «gender mainstreaming». Ce thème présente également une forte dimension internationale en matière de lutte contre la pauvreté, d'accès à l'éducation et aux services de santé, de participation à l'économie et au processus décisionnel, de droits des femmes en tant que droits de l'homme⁶ ».

La Directive européenne de 2000/43/CE du 29 juin 2000 sur la lutte pour l'égalité et contre les discriminations est applicable dans tous les Etats membres de l'Union européenne et se trouve à l'origine de la création de la Halde en décembre 2004, en France.

Début mars 2010, la Commission européenne a renforcé son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par la **Charte des femmes**. Cette déclaration politique met en évidence cinq domaines d'action essentiels et engage la Commission à prendre en considération l'égalité entre les sexes dans toutes ses politiques pendant les cinq années à venir ainsi qu'à adopter des mesures spécifiques de promotion de l'égalité hommes- femmes.

La Charte présente une série d'engagements fondés sur des principes reconnus en matière d'égalité entre les sexes. Elle vise à promouvoir :

- l'égalité sur le marché du travail et une indépendance économique égale pour les femmes et les hommes, par le biais de la stratégie Europe 2020;
- le principe «à travail égal, salaire égal», en coopérant avec les États membres pour réduire sensiblement, d'ici cinq ans, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes;
- l'égalité dans le processus de prise de décision par des actions d'encouragement de l'UE;
- la dignité, l'intégrité et l'élimination de la violence fondée sur le sexe au moyen d'un cadre d'action détaillé;
- l'égalité entre les sexes au-delà de l'UE, en abordant cette question dans les relations extérieures et avec les organisations internationales.

⁶http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/equality_between_men_and_women/index_fr.htm

Cette initiative intervient quinze ans après l'adoption du programme d'action de Pékin à l'issue de la Quatrième conférence des Nations unies sur les femmes, en 1995, dont je rappelle le premier objectif : « prendre le pouvoir par les femmes ». En présentant cette Charte des Femmes, le président Barroso a déclaré : « Nous réaffirmons notre engagement personnel et collectif pour une Europe de l'égalité entre les femmes et les hommes qui offre **une meilleure qualité de vie et un avenir durable à toutes et tous** ».

2- Mise en œuvre de l'égalité dans toutes les sphères de la société.

Sur le plan de l'emploi.

Il s'agit d'augmenter le taux d'emploi des femmes pour mettre en œuvre l'égalité homme / femme. Ainsi l'Union européenne a adopté la Stratégie de Lisbonne (2000-2010), suivie de la Stratégie Europe 2020 (2010-2020). Ce sont des mesures économiques et sociales pour faire de l'Europe l'espace le plus compétitif du monde.

La stratégie de Lisbonne prévoyait 65 % de femmes au travail. Pour Europe 2020, le chiffre à atteindre est 75 %. En outre ce programme prévoit d'atteindre l'égalité salariale, l'égalité des retraites et des représentations des femmes dans les postes de direction. « Les Etats membres doivent ainsi lever tous les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder au marché du travail. Il est de leur ressort de limiter l'effet de la présence d'enfants sur l'emploi féminin ».

Comment ? En multipliant les places de crèches collectives, de crèches d'entreprise et les gardes d'enfants à domicile.

La France connaît un taux d'emploi des femmes assez élevé, 83 % en 2008. Et elle s'était engagée à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes avant la fin de l'année 2010, ce qui n'a pas été fait. C'est aussi le pays où la démographie est la plus forte (aux environs de 2%).

Les freins à l'emploi des femmes sont d'une part la maternité, d'autre part, l'inégalité dans le partage des tâches familiales.

C'est le but de la directive actuellement en débat au Parlement européen : « Participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie professionnelle et à la vie familiale ».

Sur le plan politique.

Depuis 1999, la parité entre les femmes et les hommes est obligatoire, sous peine d'amende pour les partis politiques.

En 2000 été créé l'Observatoire de la parité pour vérifier la mise en œuvre de l'égalité H /F. Nous savons que sur le plan politique l'égalité est loin d'être une réalité sauf dans les scrutins de liste.

Sur le plan familial.

La famille, dans ce contexte, est devenue un enjeu de revendications égalitaires, individualistes et sociétales, principalement présentées par les femmes.

1967 : possibilité pour la femme d'ouvrir un compte en banque et de travailler sans l'autorisation de son mari.

1967 : loi sur la contraception ou loi Neuwirth

1970 : loi sur l'autorité parentale : la mère devient l'égale du père dans l'exercice de l'autorité parentale.

1975 : loi sur l'interruption volontaire de grossesse (loi Veil)

1975 : loi portant sur le divorce (par consentement mutuel)

Le regretté Alexandre Soljenitsyne disait dans son discours à Harvard : « Les hommes ont besoin de lois lorsqu'il n'y a plus de mœurs ». Pendant très longtemps, nous n'avons eu besoin ni de lois, ni de textes pour organiser la société. La question est de savoir sur quoi est fondée l'égalité.

Plusieurs courants féministes ont essayé de répondre à l'égalité entre l'homme et la femme. C'est ce que nous allons maintenant examiner.

Titre II Les réponses féministes à la quête d'égalité

Le but est d'obtenir l'égalité des droits et du pouvoir.

L'égalitarisme

L'**égalitarisme** consiste à rechercher l'égalité des droits et l'intégration égale dans la société : les mêmes places dans la vie professionnelle et politique, l'égalité de salaire et de retraite. La femme prend alors comme référence l'identité de l'homme.

Le différentialisme

Le **différentialisme** au contraire se concentre sur l'identité féminine et veut mettre en valeur ce qui lui est spécifique afin de préserver son identité et lutter contre la domination des hommes. L'homme, symbole de la domination, devient

le mal absolu. « *Il s'agissait de penser l'altérité des femmes au-delà d'un « humanisme monosexué », et de s'attaquer à l'ordre symbolique d'une société fondée sur l'exclusion du maternel et du matriciel*⁷. »

Elisabeth Badinter qui incarne un féminisme différent dénonçait en 2003 dans *Fausse route*, ces thèses féministes qui lui paraissaient absurdes et le nouvel « ordre moral » qui pouvait en résulter : « *Obsédé par le procès du sexe masculin et la problématique identitaire, le féminisme de ces dernières années a laissé de côté les combats qui ont fait sa raison d'être*⁸. »

Natacha Polony, agrégée de Lettre qui a écrit de nombreux livres sur l'éducation et sur le féminisme, va plus loin : « *La féminisation de la société paraît être un thème plus noble que les conditions concrètes de la plupart des femmes. La « femme-victime » sert d'alibi pour une destruction méthodique des bases sexuées de notre société. Et plus généralement de toutes les valeurs et de toutes les références qui structurent les sociétés occidentales*⁹. »

La démocratie paritaire

Ce n'est pas le cas d'un troisième mouvement, un peu occulté et pourtant à l'origine de l'intégration de la parité dans la Constitution française et dans les lois électorales d'une majorité des pays de l'Union. Il s'agit de la **démocratie paritaire**. Ce courant s'inscrit très clairement dans le champ politique et oblige « *à repenser les termes de la relation entre égalité et différence des sexes*¹⁰. »

L'idée de parité a germé dans les instances européennes et avait été présentée par la philosophe Elisabeth Sledziewski¹¹ au Conseil de l'Europe en 1989. Elle proposait « *de prendre appui sur une conception réaliste de l'universalité où le peuple citoyen serait pris en compte « dans son identité duelle » c'est-à-dire sexuée*¹². » Ainsi, la démocratie paritaire est fondée sur l'humanité duelle, homme et femme, et sexuée¹³.

Nous le voyons, ces mouvements féministes expriment un point positif et des limites : Si la femme a bien les mêmes droits que l'homme, celui-ci ne peut pas être son modèle. Si la femme aspire à se voir reconnaître ce qui lui est propre, elle ne peut ignorer ce qui est commun avec l'homme. Enfin, même si la société est

⁷ Article cité.

⁸ Elisabeth Badinter, *Fausse route*. Ed Odile Jacob, 2003.

⁹ Natacha Polony, *L'Homme est l'avenir de la femme*. Ed Lattès, 2007.

¹⁰ Article de Muriel Rouyer, cité.

¹¹ Elisabeth Sledziewski est Maître de Conférence à l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg.

¹² Article de Muriel Rouyer, cité.

¹³ Elisabeth Sledziewski développe les fondements philosophique de la démocratie paritaire dans *Point d'appui Women's Studies*, Ed de l'Université Libre e Bruxelles. 1994. On pourra retrouver le texte sur le Site de l'Association pour un Nouveau Féminisme Européen : anfe.eu.

constituée à égalité d'hommes et de femmes, décider que tous les postes doivent être exercés à parité est arbitraire et utopique et risque de faire passer au second plan les compétences et les aspirations des uns et des autres.

Ces courants montrent la difficulté à penser égalité et différence entre les sexes. Ce que nous appelons l'idéologie du *gender* sera une tentative de sortir de cette difficulté en niant « les concepts d'homme et de femme ».

TITRE III- La déconstruction du couple et de la famille par le gender.

1- Genèse du genre ou la confusion des mots

Depuis les années 1970, sont enseignées aux Etats Unis les études de genre (gender studies). Il s'agit d'un vaste domaine d'études pluridisciplinaires sur les rapports entre les hommes et les femmes et sur les mises en œuvre des politiques d'égalité homme/femme.

Pendant très longtemps en français nous avons utilisé le mot sexe qui signifie à la fois le sexe biologique et le groupe social homme ou femme : sexe masculin ou sexe féminin, comme pour attester le lien entre sexe biologique et genre social. Puis, l'anglais s'est imposé dans toutes les Instances internationales et le mot genre a remplacé le mot sexe. En effet, en anglais « sex » désigne exclusivement le sexe anatomique ou biologique et le genre désigne le groupe social homme ou femme.

C'est au Sommet de Pékin sur la Femme, en 1995, qu'est utilisé, pour la première fois, d'une manière officielle, le terme de *Gender*. Ce Sommet sera d'une importance capitale, car sa Plate-forme d'action servira de référence mondiale à toutes les politiques d'égalité homme/femme.

Deux groupes de pression vont se saisir du *Gender* : les féministes radicales et le lobby gay. On peut même parler de connivence dans leur critique de la société patriarcale : les féministes radicales pour lutter contre la domination de l'homme sur la femme parce qu'il leur est impossible de considérer la société en dehors du schéma néo-marxiste oppresseurs/oppresés ; le lobby gay qui considère que notre société est une tyrannie de l'hétérosexualité. Nous les appelons les *gender feminists*.

Pour ces groupes de pressions, **les Instances internationales comme l'ONU, le Conseil de l'Europe et le Parlement européen** sont des lieux stratégiques pour influencer les décideurs et imposer un nouveau vocabulaire.

La directive du 29 juin 2000 sur l'égalité et la lutte contre les discriminations est une application des conclusions du Sommet de Pékin. Cette directive ainsi que la Charte européenne des droits fondamentaux, adoptée la même année retiennent pour la première fois dans l'Union européenne « *l'orientation sexuelle* » comme critère de discrimination.

Désormais dans les textes internationaux le « genre » remplace le mot sexe trop réducteur. On commence à parler d'identité de genre, d'égalité de genre et de *gender mainstreaming*, concept jamais traduit en français. Enfin, il est intéressant de noter que sur le site de la Commission européenne, « L'égalité homme/femme » en français donne « Gender equality », en anglais.

Au fil des années, le sens du mot « genre » a évolué. J'en propose trois :

Sens usuel : le genre est la manière d'être ou le comportement de l'homme ou la femme en lien avec son sexe biologique : le genre féminin correspond au sexe féminin, le genre masculin correspond au sexe masculin. Cette définition s'appuie sur le caractère sexué de l'humanité.

Sens social : Le genre est une modalité relationnelle. Or d'après les féministes radicales les relations hommes/femmes sont des rapports de pouvoir, un principe de domination exprimé par des stéréotypes assignés à l'un ou l'autre sexe, en raison du sexe biologique : les femmes aux tâches familiales, les hommes à l'extérieur.

Sens psychologique: Le genre est la perception subjective que l'individu a de lui-même, en lien ou non avec son sexe biologique. Cette perception suffirait à définir l'identité de l'individu, c'est-à-dire non plus être homme ou femme, mais une « masculinité ou une « féminité » qui n'est pas fondée obligatoirement sur un donné biologique.

2- Les études de genre

A partir de ces différents sens, essayons de comprendre ce que sont les études de genre. Les études de genre ne forment pas un ensemble homogène, en raison des nuances données au mot genre.

Ces études ont été précédées par les *Woman studies*, les études sur les femmes où le mot *gender* a été préféré au mot sexe pour mettre l'accent sur le rôle attribué aux différentiations sexuelles.

- 1- Initialement, ces études sur les femmes ont voulu prendre en compte la place des femmes dans l'histoire. Puis, ces études conduites presque exclusivement

par des femmes, ont dénoncé les stéréotypes enfermants les femmes dans un déterminisme naturel : la maternité qui relègue la femme dans la vie privée ou familiale.

- 2- Ces femmes se sont alors intéressées aux relations homme/femme dans la société. En effet, ces études questionnent le rapport entre les sexes, elles s'interrogent sur la construction des rôles sociaux attribués naturellement aux hommes et aux femmes. Les études de genre vont se porter sur les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes et les causes d'inégalité. Elles pourront aussi déconstruire les catégories de représentations du masculin et du féminin.
- 3- Enfin, troisième étape, le genre social dissocié du sexe biologique et considéré comme la perception subjective de l'individu, permet d'élargir le champ d'étude aux communautés LGTB. Le nouveau couple oppresseur/oppresé c'est le binôme hétérosexuel/homosexuel.

Judith Butler va plus loin : elle introduit une subversion dans la définition du genre, d'où le terme d'idéologie du gender. Son livre « *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion* » devient une référence. Je la cite : « *Le genre est culturellement construit indépendamment de l'irréductibilité biologique qui semble attachée au sexe... Si le genre renvoie aux significations culturelles que prend le sexe du corps, on ne peut alors plus dire qu'un genre découle d'un sexe d'une manière et d'une seule*¹⁴ »

En langage décodé, un corps sexué peut donner plusieurs genres : féminin, masculin, hétérosexuel, homosexuel, bisexuel ou transsexuel. Son analyse est fondée sur le déni de la différence entre l'homme et la femme et sur leur interchangeabilité. Cependant, l'idéologie du Gender s'impose de plus en plus comme l'horizon indépassable des questions de genre et comme vision structurante pour les politiques d'égalité homme/femme. Alors que les études de genre doivent porter sur la réalité historique et anthropologique des rapports sociaux de sexe.

Judith Butler est elle-même dépassée par d'autres féministes, Teresa de Lauretis ou Monique Wittig qui ne se reconnaissent pas comme femmes puisqu'elles sont lesbiennes. On parlera alors de théorie Queer (bizarre, à sexualité flottante).

3- Les conséquences de l'idéologie du Gender

Quête d'égalité par l'abolition des contraintes pour s'auto-déterminer, voilà les

¹⁴ Idem, page 67.

buts des *gender feminists*. L'idéologie du *gender* révèle une société à la dérive, une société qui ne sait plus **qui** elle est et qui ne reconnaît plus la famille comme communauté humaine.

L'homme devient sa propre mesure

L'idéologie du *gender* s'est construite en réaction au réductionnisme naturel ou biologique des Lumières. Rappelons-nous la réduction de la femme à la fonction de « reproduction biologique ». Au passage, d'ailleurs cette idéologie réduit la nature humaine au biologique.

La différence sexuelle déterminée par la nature serait à l'origine des oppressions et empêcherait l'égalité. Il devenait urgent pour ces féministes de s'affranchir de la nature pour s'affranchir de cette différence. Les individus seront égaux disent-elles lorsque l'indifférenciation entre les sexes sera une réalité : nous pourrons alors parler d'égalité réelle.

Les *gender feminists* commencent par « dé-naturaliser » le genre en le dissociant du sexe biologique. Car le corps sexué empêche d'être soi-même, puisqu'il est imposé. Pour elles, se laisser dicter nos choix par un donné de nature est contraire à la liberté humaine. Leur réaction au réductionnisme des Lumières les empêchent de considérer la femme dans son unité car elles confondent déterminisme et inclination ou détermination. C'est là le point de rupture idéologique.

Le droit suprême, c'est le droit à être moi : « Je suis ce que je décide d'être ». Sexe et genre sont présentés comme deux composantes de la personne en conflit : mon moi, doté d'une identité de genre et mon corps, doté d'une identité de sexe.

Les *gender feminists* ont raison dans leur refus de réduire l'homme ou la femme dans un stéréotype ou une fonction. Mais nous ne pouvons les suivre quand elles supposent que le corps est un en-soi à côté du moi.

Ce refus du donné de nature qu'est le corps sexué ou de tout ce qui est extérieur à l'homme instaure une « culture du moi ». C'est la nouvelle démocratie abstraite et procédurale. Dans ce cadre, l'homme n'a comme référence que lui-même, sa volonté et sa raison : il devient sa propre mesure et la mesure du monde. Accepter le déterminisme naturel serait contraire à sa liberté considérée comme pure produit de sa raison.

Claude Lévi-Strauss analysant les régimes tyranniques nous aide à comprendre ce qui se joue dans notre société postmoderne :

« On a mis dans la tête des gens que la société relevait de la pensée abstraite, alors qu'elle est faite d'habitudes, d'usages, et que, en broyant ceux-ci sous la

meule de la raison, on pulvérise des genres de vie fondés sur une longue tradition, on réduit les individus à l'état d'atomes interchangeables et anonymes. La liberté véritable ne peut avoir qu'un contenu concret¹⁵ ».

La théorie du Gender est une idéologie de déconstruction

Pour obtenir satisfaction, les gender feminists demandent de corriger par la loi ce qu'elles refusent à la nature et imposent une nouvelle classification juridique à partir du « genre ». C'est ce que note Sylviane Agacinski :

« On ne semble pas remarquer que la revendication du « mariage homosexuel » ou de « l'homoparentalité » n'a pu se formuler qu'à partir de la construction ou de la fiction de sujets de droits qui n'ont jamais existé : les « hétérosexuels ». C'est en posant comme une donnée réelle cette classe illusoire de sujets que la question de l'égalité des droits entre « homosexuels et hétérosexuels » a pu se poser. Il s'agit cependant d'une fiction, car ce n'est pas la sexualité des individus qui a jamais fondé le mariage, ni la parenté, mais d'abord le sexe, c'est-à-dire, la distinction anthropologique des hommes et des femmes¹⁶. »

Le déni du caractère universel des droits exprimé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 met en place une démocratie fondée sur des revendications individuelles au mépris d'une société d'homme et de femmes incarnés dans une histoire ou une culture. Pour mettre en place cette nouvelle démocratie, il leur faudra, auparavant, déconstruire le genre, la famille et la maternité et élaborer un nouveau droit de la famille.

Le genre.

Les *gender feminists* rejettent une construction sociale ou culturelle du genre liée à la différence des sexes et impose une autre construction plus apte à lutter contre les inégalités, c'est-à-dire un genre dissocié du sexe : « *En déconstruisant la soi-disant complémentarité des sexes pour construire celle des individus, on cesse de mettre les femmes et les hommes à des niveaux différents¹⁷* ». Le genre doit être choisi.

La famille.

En second lieu, les *genders feminists* veulent déconstruire la famille fondée sur le mariage entre un homme et une femme : la femme y est maintenue dans un état de domination et soumet les enfants à un déterminisme « naturel ». La nouvelle famille doit être polymorphe (recomposée, monoparentale, biparentale, homoparentale,...). La famille doit être choisie.

¹⁵ Claude Lévi-Strauss, entretien avec Didier Eribon, *De près et de loin*, Ed Odile Jacob. 1988.

¹⁶ Le Monde 22 juin 2007

¹⁷ Caroline De Haas, Le Monde, 24 Août 2011.

La maternité.

Enfin, après la famille et le genre, la reproduction doit être déconstruite : l'enfant ne se reçoit pas, il se désire, il se programme. Pour sortir des contraintes liées à la maternité, la femme, ou l'homme d'ailleurs, doit pouvoir recourir à la technique qui peut aujourd'hui satisfaire de nouvelles demandes (mère porteuse, l'ectogénèse ou utérus artificiel...). C'est la maternité désincarnée. Mais c'est aussi le recours à la technique lorsque le choix de vie rend stérile les individus (célibataire, couple de même sexe). C'est la maternité choisie.

En vue de la création de nouveaux droits.

Les déconstructions successives ont pour but d'élaborer de nouveaux droits : « droit des couples au mariage », « droit au désir d'enfant », « droit à être parents ». Si ces nouveaux droits sont reconnus par les Instances internationales, alors ils s'imposent aux Etats.

Ce qui se joue aujourd'hui c'est une remise en cause du Droit de la famille fondé sur l'altérité sexuelle. C'est ainsi que le suggère Daniel Borillo¹⁸ qui n'hésite pas à qualifier d'homophobie et de prosélytisme hétérosexuel notre Droit de la famille et propose de le modifier pour inclure ces nouvelles revendications :

Le droit au mariage pour tous par l'extension du mariage à tous les couples quelques soient les circonstances.

Le droit à être parents par la dissociation des composantes de la filiation : filiation biologique, filiation juridique et filiation sociale où chacun pourrait choisir ce qui lui convient.

Nous le voyons, les différents courants féministes expriment un féminisme de la contestation. En soulignant la subordination de la femme, ils justifient cette contestation. Ils révèlent une rivalité entre les sexes : la femme est la rivale et l'antagonisme de l'homme. L'égalité dans la différence est impossible à réaliser et montre leur difficulté à prendre en compte la personne dans son unité. Enfin, l'égalité est recherchée dans les fonctions, dans le *faire* et l'*agir*, et non dans l'*être* de la personne homme ou femme.

L'idéologie du *gender* va plus loin : pour éviter toute suprématie de l'homme sur la femme, on gomme les différences par l'indifférenciation et l'interchangeabilité des fonctions. La différence corporelle évidente est minimisée alors que la dimension culturelle du genre est survalorisée pour libérer la femme de tout déterminisme biologique. Car pour Judith Butler, il s'agit d'élaborer « une politique féministe qui ne soit pas fondée sur l'identité féminine ».

¹⁸ Daniel Borillo est professeur de droit privé à Nanterre. <http://lmsi.net:pour-le-droit-au-mariage>

Tous ces courants et plus spécialement l'idéologie du *gender* pose la question de la personne humaine dans son unité. Dans ce contexte, le nouveau féminisme n'est pas un féminisme à ajouter à une liste déjà longue. Il propose de répondre à la question de l'unité de la personne en changeant de regard sur la femme et aussi sur l'homme.

TITRE IV- Le nouveau féminisme : un chemin d'espérance.

Aujourd'hui, une conception trop souvent positiviste de la nature nous empêche de voir la personne dans l'intégralité de son être, en la réduisant à des fonctions ou à un rôle social. Par exemple, la fonction de parents est considérée du point de vue de la fonction éducative, voire affective, et non dans son sens réel et symbolique de l'engendrement, comme père et mère.

Au siècle dernier, l'émancipation de la femme s'est exprimée pour l'égalité des droits et pour le pouvoir. Pour atteindre cet objectif, il fallait passer par la libération sexuelle : la maîtrise de la fécondité (loi Neuwirth) et la maîtrise de la maternité (loi Veil), parce que la maternité est un frein à la carrière professionnelle des femmes¹⁹) et une injustice par rapport aux hommes.

Qui peut être contre l'égalité ?

Qui peut accepter des actes ou des paroles de violence ou d'homophobie ?

Personne.

Mais faut-il déconstruire notre société fondée sur la différence sexuelle pour résoudre ces injustices ou ces violences ? Ayant échoué à promouvoir l'égalité dans l'altérité, faut-il effacer l'altérité ? L'égalité passe-t-elle par l'indifférenciation sexuelle ?

On oublie que la lutte contre les discriminations n'est pas une affaire de normes. C'est une question de respect de la dignité de la personne humaine et celle-ci est unique et complexe. C'est une question de conversion de la part de chacun de nous. C'est la question fondatrice de la vie sociale : « *Qu'as-tu fait de ton frère ?* »

Des féministes ont réagi au refus d'avoir pris en compte la maternité de la femme : Yvonne Knibielser, dans son livre « *Qui gardera les enfants ?* » précise que le féminisme initial a mis de côté la maternité.

Eliette Abecassis, dans « *Le corset invisible.* »

¹⁹ §36 Plate forme d'action de Pékin

« Le féminisme radical s'est construit contre l'homme, tout en le prenant comme modèle, contre l'ordre établi, contre le féminin. Et donc contre l'identité profonde de la femme.

Le féminisme radical s'est construit sur le déni de la femme, oubliant que malgré les diverses situations, on observe une constante : la femme enfante et cela fait la différence.

Les hommes ne trouvent plus leur place, car l'homme a été déconstruit par le féminisme²⁰. »

Le nouveau féminisme est un féminisme de réconciliation. Celle-ci est possible à condition de considérer la femme dans sa totalité unifiée car la femme a un rôle irremplaçable dans la vie familiale et sociale. C'est une nouvelle responsabilité de la femme pour construire une société pacifiée avec l'homme.

Le nouveau féminisme intègre deux perspectives :

Une perspective de réconciliation de la femme avec elle-même, en tant que « femme, épouse et mère » et de la femme avec l'homme ;

Une perspective de don et d'accueil du don, en particulier le don de la vie parce que l'homme et la femme sont des êtres de relation.

La dimension de femme : la féminité.

La femme doit contribuer au développement de la société, dans le monde du travail et dans toutes les instances de la société. Elle n'a pas à s'excuser ou à se justifier. Cela demande de sortir de la dialectique femme au travail/femme au foyer et considérer que la femme peut s'investir dans l'un et l'autre domaine. Aujourd'hui, alors que les jeunes femmes sont sorties de cette opposition, trop de partis pris existent encore.

D'une part, la reconnaissance du travail invisible dans la famille se fait attendre, alors qu'il est reconnu dans les associations, par le Parlement européen, notamment.

D'autre part, l'objectif de 75 % de femmes au travail dans la stratégie Europe 2020 est arbitraire. Pourquoi 75% ? Nous savons qu'en France 83% des femmes ont une activité professionnelle.

Dans les deux cas, nous voyons bien la difficulté à accepter que la vie de la femme n'est pas linéaire et qu'il serait plus juste de créer les conditions pour accompagner le choix des femmes, y compris celles qui veulent s'engager dans la vie politique. C'est de la responsabilité des pouvoirs politiques pour qu'aucune

²⁰ Le corset invisible, page 46

discrimination ni vexation ne soient exercées à l'encontre des femmes.

La dimension d'épouse : la sponsalité

J'entends par cet aspect la capacité de la femme à coopérer avec l'homme dans la famille, dans la vie professionnelle et dans la vie politique.

Pour sortir la femme de la subordination, les *gender feminists* ont tenté deux réponses : prendre le pouvoir et gommer les différences considérées comme un conditionnement culturel ou un déterminisme biologique.

La femme et l'homme sont entrés dans un jeu de séduction/domination parce qu'ils ne se regardent plus dans l'unité de leur personne. Or, ni l'homme seul, ni la femme, seule, ne dit ce qu'est l'humanité. Mais ensemble dans l'unité des deux.

L'unité duelle, si chère au Bienheureux Jean Paul II est un double appel :

- Un appel à l'unité de la personne humaine. C'est parce que l'homme et la femme sont corps et esprit, animal raisonnable, ou animal politique selon Aristote, qu'ils sont égaux en dignité et en droits. Ils ont la même humanité, la même nature humaine. Cette unité signifie que je suis mon corps et je suis mon esprit, mon intelligence et ma volonté. Mon corps n'est pas un bien matériel à côté de moi.

- C'est aussi un appel à exister ensemble, et non à côté ; ensemble l'un pour l'autre pour sortir des tensions entre l'homme et la femme et chercher celui qui peut m'enrichir parce que différent, parce qu'il peut me donner ce que je n'ai pas parce qu'il est ce que je ne suis pas.

Car l'homme et la femme sont faits pour la relation avec un autre que soi. L'humanité sexuée est une réalité relationnelle qui invite l'homme et la femme à la complémentarité dans une perspective de don. Leur égalité se réalise en tant que complémentarité physique, psychologique et ontologique. Cette complémentarité n'est pas de l'ordre du « faire » ou de l'« agir », mais plus fondamentalement de l'« être ». Si bien que la complémentarité dans la relation entre deux personnes ne peut se réaliser qu'avec un autre que soi-même et non avec le même pour que le masculin et le féminin réalisent pleinement l'humanité.

Les féministes radicales et les *gender feminists* ont tenté de répondre à la quête d'égalité par le faire et l'agir, par les fonctions ou les comportements. L'égalité de l'homme et de la femme se situe à un autre niveau, qu'elles n'ont pas vu ou ne veulent pas voir : dans l'unité des deux qui transcendent ces aspects et qui dispose au don, les corps, les cœurs et les intelligences.

La dimension de mère : la maternité

La spécificité de la femme à porter et à donner la vie lui donne sa « capacité de l'autre²¹ », c'est-à-dire, l'éveil, la croissance et la protection de l'autre. Cette réalité structure la personnalité de la femme en profondeur.

Si la maternité est un élément fondamental de l'identité féminine, on ne peut pas enfermer la femme dans un destin purement biologique. Mais cette capacité la met dans une disposition d'attention à l'égard de l'autre.

Mais comme la famille est biparentale, la maternité ne peut se concevoir sans la paternité, sauf à concevoir la maternité comme un bien propre de la femme.

Ce nouveau regard sur la femme et sur l'homme, dans leur totalité unifiée permet de construire une société pacifiée où la coopération et la communion surtout vraie dans le mariage, remplacent la rivalité ou la compétition. Une société où l'homme et la femme sont capables d'une œuvre commune, pour eux-mêmes dans le couple, pour leurs enfants dans la famille, pour le bien de la société dans la vie professionnelle et enfin pour le bien commun dans la vie politique. Cette œuvre commune exige le sens du service, du don de soi, de l'amour reçu et donné.

La famille est précisément le lieu privilégié de toutes ces découvertes car elle est le lieu par excellence de des premiers apprentissages de la vie en société : entre génération, entre personne de même sexe et de sexe opposé. En ce sens elle est la cellule fondatrice de la société. C'est la raison pour laquelle, on ne peut toucher au droit de la famille qu'avec une extrême prudence.

Conclusion

Benoît XVI l'avait rappelé devant 200 femmes du monde entier réunies à Rome pour fêter le 20^{ième} anniversaire de *Mulieris dignitatem*. La légitime aspiration des femmes à exercer des responsabilités dans les différentes instances sociales ne peut se faire « *sans approfondir les vérités anthropologiques de l'homme et de la femme, l'égalité de dignité et l'unité des deux, la diversité enracinée et profonde entre l'homme et la femme et leur vocation à la réciprocité et à la complémentarité, à la collaboration et à la communion*²² ».

Mulieris dignitatem est une réponse actuelle aux « deux tendances dominantes du féminisme radical : l'« empowerment », qui prétend défendre l'identité féminine « en faisant de la femme l'antagoniste de l'homme », et l'« idéologie du genre »,

²¹ Lettre aux évêques sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Eglise et dans le monde. 31 mai 2004

²² Congrès 7-9 février 2008 : « Femme et Homme : l'humanum dans son intégralité », organisé par le Conseil Pontifical pour les laïcs à Rome

qui tend à éliminer la différence sexuelle en la concevant « exclusivement comme le résultat de conditionnements culturels... Il faut promouvoir un « nouveau féminisme » qui reconnaisse le « génie féminin » et travaille pour le dépassement de toute forme de discrimination²³ », avait poursuivi le cardinal Rylko, président du Conseil pontifical pour les Laïcs.

Le nouveau féminisme invite à regarder la personne humaine en vérité, dans sa dignité et son intégralité et à considérer l'homme et la femme dans leur unité duelle, selon les paroles du Bienheureux Jean-Paul II, dans sa Lettre aux Femmes, en 1995.

Ce sont les conditions d'une société de paix et c'est aussi notre espérance !

Elizabeth MONTFORT

Ancien député européen. Présidente de l'Association Nouveau Féminisme Européen

Annexe 1

Evangelium Vitae

sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine, le 25 mars 1995

99. Pour obtenir ce tournant culturel en faveur de la vie, la pensée et l'action des *femmes* jouent un rôle unique et sans doute déterminant: il leur revient de promouvoir un « *nouveau féminisme* » qui, sans succomber à la tentation de suivre les modèles masculins, sache reconnaître et exprimer le vrai génie féminin dans toutes les manifestations de la vie en société, travaillant à dépasser toute forme de discrimination, de violence et d'exploitation.

Reprenant le message final du Concile Vatican II, j'adresse moi aussi aux femmes cet appel pressant: « *Réconciliez les hommes avec la vie* ».(133) Vous êtes appelées à *témoigner du sens de l'amour authentique*, du don de soi et de l'accueil de l'autre qui se réalisent spécifiquement dans la relation conjugale, mais qui doivent animer toute autre relation interpersonnelle. L'expérience de la maternité renforce en vous une sensibilité aiguë pour la personne de l'autre et, en même temps, vous confère une tâche particulière: « La maternité comporte une

²³ Cardinal Rylko, président du Conseil Pontifical pour les laïcs au Congrès cité. *Source Zénit.*

communion particulière avec le mystère de la vie qui mûrit dans le sein de la femme... Ce genre unique de contact avec le nouvel être humain en gestation crée, à son tour, une attitude envers l'homme — non seulement envers son propre enfant mais envers l'homme en général — de nature à caractériser profondément toute la personnalité de la femme ».(134) En effet, la mère accueille et porte en elle un autre, elle lui permet de grandir en elle, lui donne la place qui lui revient en respectant son altérité. Ainsi, la femme perçoit et enseigne que les relations humaines sont authentiques si elles s'ouvrent à l'accueil de la personne de l'autre, reconnue et aimée pour la dignité qui résulte du fait d'être une personne et non pour d'autres facteurs comme l'utilité, la force, l'intelligence, la beauté, la santé. Telle est la contribution fondamentale que l'Eglise et l'humanité attendent des femmes. C'est un préalable indispensable à ce tournant culturel authentique.